

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

BP : 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O.Box: 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 26 /AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 05/08/2025 FOURNITURE DES ENGRAIS A L'IRAD

1. Objet de l'Avis d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre des Très Hautes Instructions du CHEF DE L'ETAT relatives au développement de la production et la transformation du blé, le Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) lance, pour le compte de l'Institut, un Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture des engrais.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent :

La fourniture des engrais à l'IRAD ;

Le transport ;

La manutention ;

La mise en service

La livraison des engrais à l'IRAD.

3. Tranches /Allotissement

Le présent Avis d'Appel d'Offres comporte un seul lot. Les fournitures y afférentes s'exécuteront en une tranche unique

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de la somme de **FCFA 150.000.000 (Cent cinquante millions)**.

5. Délai(s) prévisionnel(s) et lieu(x) de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d’Ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Avis d’Appel d’Offres est de **02 mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l’ordre de service de démarrer les prestations.

Les fournitures seront livrées en sacs de 50 kg répartis ainsi qu'il suit : **Yaoundé (1500) ; Bertoua (1 000) ; Ngaoundéré (1 900) ; Garoua (1 600)**.

6. Participation et origine

La participation au présent avis d’appel d’offres est ouverte à toutes les entreprises régulièrement installées au Cameroun.

7. Financement

Les prestations objet du présent Avis d’Appel d’Offres sont financées par les budgets **Subvention Blé FCFA (50%) et PIISAH FCFA (50%) de l’exercice 2025 sur la ligne d’imputation budgétaire n°**

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **en ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un **cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO**, d'un montant de FCFA 1.500.000 (un million cinq cent mille), et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. **Le titre de la caution de soumission émis par l'établissement financier doit être accompagné d'un récépissé de la CDEC du même montant.** L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Marchés de l'IRAD sis à Nkolbisson, B.P 2123 Yaoundé, Tél. 699.59.84.14, dès publication du présent avis sur présentation de l'original de la quittance de la somme de **FCFA 150.000 (Cent cinquante mille)** non remboursable, versée au compte spécial CAS-ARMP N°335988 ouvert à la BICEC (toutes les agences), à titre de frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

11. Remise des offres

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le ...01/09/2025..... à12....Heures limite. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO pour l'Offre Administrative;**
- **15 MO pour l'Offre Technique;**
- **5 MO pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants:

- **Format PDF pour les documents textuels;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics accompagné d'un récépissé de la CDEC correspondant, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture *des plis se fait en un temps.*

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques *et* financières aura lieu le 01/09/2025 à **13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'IRAD dans la salle de conférence de la Direction Générale sise à Nkolbisson. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis d'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence et/ou la non-conformité du cautionnement de soumission avec récépissé correspondant de la CDEC à l'ouverture des plis ;

- de la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins 5 critères essentiels sur 7 ;
- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent Dossier d'Appel d'Offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
- de l'absence de la lettre de soumission.
- de l'absence de la charte d'intégrité
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;
- du non-respect du format des offres soumises en ligne.

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre;
- les références du soumissionnaire;
- le délai de garantie;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la capacité financière $\geq \frac{3}{4}$ du montant prévisionnel;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique) ;
- les chiffres d'affaires annuels au cours des cinq (05) dernières années.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

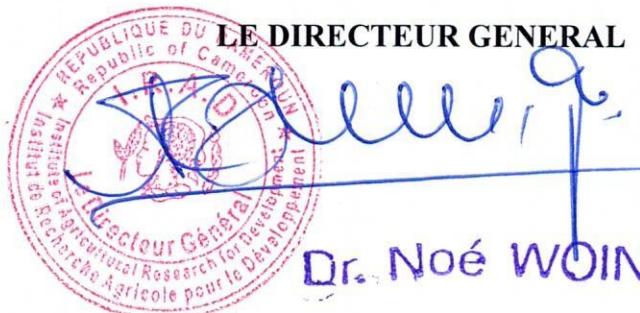
17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Chef Service Des Marchés** de l'IRAD sise à Nkolbisson, BP 2123 Yaoundé, Tel : 699.59.84.14.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au
..... ou le MO au numéro

Fait à Yaoundé, le 05 AOUT 2014



Ampliations :

MINMAP
ARMP
DAAF/SDBF/SM
Président CIPM
Affichage
Chrono / Archives